Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212201107-20251229-1112202510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN
LE 11 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
10	14	13

Date de la Convocation
1er décembre 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le onze-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ

Excusée : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS), Mickaël SADOU (procuration à Fabrice BOURLIER), Isabelle L'ANTHOËN (procuration à Cyril LE QUERREC)

Absent : Anthony PÉRON

Secrétaire de séance : Fabrice BOURLIER

OBJET : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Madame la Maire fait part à l'assemblée d'un état de la Trésorerie de LANNION pour admettre en non-valeur des bordereaux de situation concernant des impayés de 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité DÉCIDE d'admettre en non-valeur de créances éteintes les dettes suivantes :

Pour le budget 70400 / commune de Lanmérin : 2 679.48 €

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Madame la Maire à émettre un mandat de 2 679.48 € au compte 6542.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le secrétaire de séance
Fabrice BOURLIER

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMÉRIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 24 décembre 2025.
Affiché le 24 décembre 2025